



Colmar, le 6 avril 2020

SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Madame la Présidente
Conseil départemental du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Madame la Présidente,

La situation actuelle est inédite et prouve chaque jour l'efficacité des services publics locaux. Les hommes et les femmes qui assurent au quotidien le service public au plus près de nos concitoyens sont pleinement engagés, avec le professionnalisme qui les anime chaque jour, afin que ceux-ci continuent à bénéficier des services qu'ils sont en droit d'attendre.

Ainsi que l'a affirmé le premier ministre, nos collègues sont en deuxième ligne, notamment pour accueillir du public, assurer des missions de sécurité, aider des personnes dépendantes, des personnes en difficultés et en situation de précarité. Ainsi dans toutes les directions de notre Collectivité, des agents œuvrent à des missions d'intérêt général indispensables à la vie de notre Nation.

A ce titre, le Président de la République a proposé que les salariés et agents puissent bénéficier d'une prime exceptionnelle afin de récompenser leur engagement dans cette période difficile. Les agents du Département du Haut-Rhin assument leurs missions dans les conditions particulières que nous connaissons depuis le début de la crise sanitaire. Le syndicat Force Ouvrière considère qu'il serait normal et juste qu'ils puissent être récompensés de cet engagement sans faille auprès des usagers.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir envisager le versement d'une telle prime, dont le principe même est fortement soutenu par la Coordination des employeurs publics territoriaux et par le Collège des employeurs territoriaux du Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Ceux-ci demandent au gouvernement que cette prime soit déconnectée du RISFEEP.

Ainsi, tous nos collègues y compris nos collègues assistantes familiales, qui assurent leurs fonctions, pourraient bénéficier de cette prime exceptionnelle. Une attention particulière pourrait en outre être envisagée pour les agents qui ont été exposés directement au public sur site ou à l'occasion de visites à domicile par exemple.

Par conséquent et au regard des prérogatives de notre organisation syndicale représentative, nous sollicitons un entretien, à tout le moins téléphonique, afin d'échanger sur les conditions dans lesquelles cette prime pourrait être versée aux agents du Département du Haut-Rhin.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Madame la Présidente l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

